

Mairie de VELLEFAUX

2, Rue de la Vergère

70000 VELLEFAUX

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

De la séance du 19 juillet 2021

Excusés: Mr CHIPRET Ludovic- Mme EUVRARD Adeline (pouvoir à Mme PETIT Virginie).

1°- MISE EN SEPARATIF DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT: ATTRIBUTION DU MARCHÉ:

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'une consultation a été lancée en vue de la passation d'un marché public pour travaux de mise en conformité du réseau d'assainissement communal.

Le bureau d'étude BC2i, chargé de la mission de maîtrise d'oeuvre a analysé les six offres remises.

Les critères de sélection retenus étaient les suivants:

- Prix: 65% (coût prévisionnel de 1 299 230 euros HT)
- Valeur technique: 25%
- Délai: 10% (délai maximum fixé à 20 mois)

Le Maire expose l'analyse faite par le maître d'oeuvre.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal

DECIDE :

- d'approuver l'analyse des offres faite par le maître d'oeuvre BC2i.
- de retenir l'offre de l'entreprise MALPESA d'un montant de 1 145 330 euros HT (note finale obtenue de 9.15/10 et classement en première position).
- d'autoriser Monsieur le Maire à viser toutes les pièces du marché et tout document y afférant y compris d'éventuels avenants.

2°- AMENAGEMENT ALLEES DU CIMETIERE: DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE LA DETR:

Monsieur le Maire expose à l'assemblée le projet d'aménagement des allées du cimetière qui prévoit la pose d'un enrobé sur l'allée principale et l'application d'une couche d'émulsion sur les petites allées.

La réalisation de ces travaux permettra l'accessibilité du cimetière aux personnes à mobilité réduite

Ces travaux estimés à 16 038 euros HT (options comprises) peuvent être éligibles à la DETR

Le cimetière intercommunal étant situé sur le territoire de Vellefaux, il revient à cette commune de monter le dossier et de solliciter les subventions, en accord avec la commune de Valleriois-Lorioz.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- ACCEPTE de procéder aux travaux d'aménagement des allées du

cimetière et décide de retenir l'offre de BTP TROUTOT, le moins disant, pour un montant de 16 038 euros HT. (options comprises).

SOLLICITE l'octroi d'une subvention au titre de la DETR (axe 3)
La commune de Vellefaux réglera l'intégralité de la facture puis émettra un titre de recette à l'encontre de la commune de Vallerrois-Lorioz correspondant à 45% du montant des travaux HT, déduction faite de la DETR.

ACCEPTTE le financement sur les fonds libres de la commune, déduction faite de la DETR, et s'engage à autofinancer la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

AUTORISE le Maire à signer tout document concernant ce dossier.

Vu pour être affiché le 20 juillet 2021 conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à VELLEFAUX, le 20 juillet 2021

